

**Fiche 15 : ENSEIGNANT SPECIALISE CHARGE DE REEDUCATION
EN PSYCHOPEDAGOGIE
DANS UN CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE (C.M.P.P.)**

<p align="center">CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<p>Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N A.S.H. et l'autorité fonctionnelle du directeur du C.M.P.P, assurer la rééducation psychopédagogique des enfants qui lui sont confiés.</p>
<p align="center">FONCTIONS/ACTIVITES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ assurer les rééducations psychopédagogiques d'enfants fréquentant l'école maternelle, l'école élémentaire et le collège, sous la responsabilité médicale du médecin directeur. ▪ assurer la liaison avec les écoles ou les réseaux d'aides pour les enfants dont il a la charge et/ou à la demande des directeurs.
<p align="center">COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ être titulaire du CAPA-SH option D, E, F ou G ▪ capacité à s'investir dans le cadre du travail du CMPP ▪ aptitude à s'intégrer dans l'équipe, ce qui implique une bonne connaissance des partenaires. ▪ capacités relationnelles affirmées ▪ capacité à animer des travaux de groupe, des réunions ▪ connaissance des programmes scolaires
<p align="center">SPECIFICITES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ service dû : 27 heures hebdomadaires ne correspondant pas aux horaires scolaires : <ul style="list-style-type: none"> - 19 H 30 de prise en charge - 7 H 30 de synthèses, réunions, contact avec les établissements. <p><i>Les heures supplémentaires effectuées en dehors du temps éducation nationale sont financées par l'établissement suivant les modalités en vigueur.</i></p>